



**Projet de l'APCE dans le cadre du Plan d'action pour le Maroc (2018-2021)
« Renforcer les réformes démocratiques au Maroc : rôle clé du Parlement »,
financé par la contribution volontaire de la Norvège**

OBJET

En 2011, afin de soutenir les réformes démocratiques dans la région du Sud de la Méditerranée, le Conseil de l'Europe a élaboré une nouvelle politique à l'égard des régions voisines et a renforcé ses liens établis de longue date, notamment avec le Maroc. En avril 2012, le Secrétaire Général du Conseil de l'Europe et le Ministre des Affaires Etrangères marocain ont consenti des premières [Priorités de coopération 2012-2014 pour le Maroc](#), suivi par le [Partenariat de voisinage avec le Maroc 2015-2017](#) adopté par le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe le 4 février 2015, formalisant ainsi le renforcement de la coopération. Vu les résultats encourageantes de cette coopération et afin de consolider le dialogue politique et la coopération technique avec le Maroc, le Plan d'action pour le Maroc se poursuit actuellement dans le cadre du [Partenariat de Voisinage avec le Maroc 2018-2021](#), adopté par le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe le 21 mars 2018.

Les priorités d'action pour Maroc, qui, après l'adoption d'une nouvelle Constitution en 2011, a entamé une longue période des réformes démocratiques, ont été définies de manière conjointe et concernent des domaines des priorités du Conseil de l'Europe : démocratie et l'Etat de droit, droits de l'homme et lutte contre les discriminations, dans lesquels le Conseil de l'Europe a l'expertise. Le Maroc a pu également accéder à plusieurs conventions et accords partiels du Conseil de l'Europe, ouverts aux Etats non-membres. Les contributions volontaires de pays membres du Conseil de l'Europe sont des sources majeures supplémentaires de financement pour les activités de coopération avec les pays voisins, telle que la contribution volontaire du Norvège au Plan d'action pour le Maroc (2018-2021). Le [Bureau du Conseil de l'Europe à Rabat](#), en place depuis avril 2014, joue un rôle crucial dans la coordination et la mise en œuvre des activités sur le terrain.

Depuis 2012, outre la coopération à dimension bilatérale, le Maroc participe régulièrement aux activités régionales organisées dans le cadre du Programme Sud [I](#), [II](#) et [III](#), à côté d'autre pays du Sud de la Méditerranée (Algérie, Egypte, Tunisie) et du Proche et Moyen Orient (Jordanie, Liban, Palestine) visant à promouvoir la coopération Nord-Sud et Sud-Sud sur de nombreuses thématiques d'intérêt commun. Ce programme conjoint est financé par l'Union européenne et le Conseil de l'Europe, et est mis en œuvre par le Conseil de l'Europe.

L'Assemblée parlementaire (APCE) a renforcé ses relations avec les parlements nationaux des pays de voisinage à travers un nouveau statut de Partenaire pour la Démocratie auprès de l'APCE (Résolution 1680 (2009) <http://assembly.coe.int/nw/xml/XRef/X2H-Xref-ViewPDF.asp?FileID=17764&lang=fr>). Le Parlement du Maroc était le premier à bénéficier de ce statu depuis 2011 (Résolution 1818 (2011) <http://assembly.coe.int/nw/xml/XRef/X2H-Xref-ViewPDF.asp?FileID=18002&lang=fr>), suivi du Conseil national palestinien et du Parlement de la Jordanie. Ce statut, accordé aux parlements partenaires qui souhaitent adhérer aux « *valeurs du Conseil de l'Europe que sont la démocratie pluraliste et fondée sur l'égalité des sexes, l'Etat de droit et le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales* » leur donne certains droits et obligations.

Partenaires pour la démocratie peuvent constituer une délégation nationale auprès de l'APCE, renouvelable chaque année (le Maroc a une délégation parlementaire de 6 députés et 6 suppléants), et un secrétariat permanent auprès de l'APCE leur permettant ainsi de participer activement aux travaux de l'APCE (sessions ordinaires, réunions de ses commissions, projets de coopération), sans toutefois avoir le droit de vote. Mais il leur demande également de prendre un certain nombre d'engagements et d'informer régulièrement l'Assemblée de l'état d'avancement de la mise en œuvre des principes du Conseil de l'Europe. Ainsi, chaque pays Partenaire pour la démocratie fait l'objet d'un suivi. Un rapport périodique d'évaluation du statut est dressé par un rapporteur de l'APCE indiquant les avancées dans les domaines de l'Etat de droit, droits de l'homme et la non-discrimination et les points nécessitant une amélioration. Le dernier rapport concernant le Maroc date du 2019 (Résolution 2282 (2019) : <http://assembly.coe.int/nw/xml/XRef/X2H-Xref-ViewPDF.asp?FileID=27712&lang=fr>).

PROJET DE L'APCE

L'Assemblée a coopéré avec le Parlement du Maroc depuis de nombreuses années. Depuis 2012 cette coopération s'est renforcée dans le cadre du Partenariat pour la Démocratie auprès de l'APCE, financé par les programmes de coopération de l'APCE, du Programme Sud I, II et III (<https://assembly.coe.int/LifeRay/APCE/pdf/PPSD/PPSD-SOUTH-PROG-FR.pdf>), programme conjoint avec l'UE, et actuellement dans le cadre du Plan d'action pour Maroc (2018-2021), financé par la contribution volontaire de la Norvège.

L'objectif principal de ce projet d'un an (octobre 2019 - septembre 2020) de coopération de l'APCE avec le Parlement du Maroc est de poursuivre le soutien au Parlement marocain dans l'application de ses réformes législatives menant vers le renforcement du système démocratique parlementaire au Maroc et vers la construction d'une société égalitaire respectant la démocratie et les droits de l'homme.

Dans le cadre de ce projet les parlementaires et les membres du personnel du Parlement du Maroc sont mieux informés sur les priorités et valeurs du Conseil de l'Europe et sensibilisés à leur rôle dans la mise en œuvre des normes du Conseil de l'Europe dans la législation nationale et le travail parlementaire, dans le contexte de leur pays.

Les activités de l'APCE sont organisées par la Division de soutien de projets parlementaires, en coopération avec les commissions et divisions de l'APCE ainsi qu'avec les différents organes et directions du Conseil de l'Europe, qui partagent leur expérience et de bonnes pratiques avec le partenaire marocain.

MISE EN ŒUVRE ET RÉALISATIONS

Les activités du présent projet ont répondu aux besoins spécifiques du Parlement du Maroc, exprimés par leurs représentants lors d'une série de réunions préparatoires, de mars à septembre 2019. Cependant, le budget alloué pour une année d'activités étant très limité, nous ne pouvions planifier qu'une seule activité au niveau parlementaire et deux séminaires pour le personnel.

Les 4 et 5 novembre 2019 à Strasbourg, un *Séminaire d'information sur le Conseil de l'Europe pour le Parlement du Maroc* a été organisé pour les 12 membres du personnel de la Chambre des Représentants du Parlement du Maroc, et **les 19 et 20 février 2020 à Strasbourg** un *Séminaire d'information sur le Conseil de l'Europe pour le personnel des Parlements du Maroc et de la Jordanie* a été organisé pour les 12 membres du personnel de la Chambre des Conseillers du Parlement du Maroc et les 12 membres du personnel du Parlement de la Jordanie (la participation de la délégation jordanienne a été financé par le Programme Sud III).

Les deux séminaires de deux jours ont été divisés en trois séances de travail.

La séance introductive a présenté aux participants le mandat, la structure et le fonctionnement du Conseil de l'Europe, sa place sur la scène européenne et internationale ainsi que ses relations avec les Etats non-membres et les programmes de coopération avec la Région du Sud de la Méditerranée et avec le Maroc en particulier.

La deuxième séance a été consacrée au rôle et aux travaux de l'Assemblée parlementaire ainsi qu'à ses relations avec les parlements nationaux des pays non-membres. Les membres du personnel ont pu également s'informer sur certains aspects pratiques de ses travaux, tels que la gestion des sessions parlementaires ordinaires ou la politique de communication de l'APCE aux niveaux interne et externe - un point d'un grand intérêt pour le Parlement marocain qui souhaite développer sa politique de communication et organiser des campagnes de communication pour promouvoir la démocratie parlementaire auprès des citoyens marocains.

L'objectif de la troisième séance était de présenter certains aspects des activités du Conseil de l'Europe dans les trois domaines de ses priorités : lutte contre les menaces à l'Etat de droit et à la démocratie et lutte pour l'égalité et la non-discrimination. Dans cette partie, le programme de formation en ligne sur les droits de l'homme pour les juristes professionnels "HELP" a également été présenté aux participants.

Tout au long de ses activités, les participants pouvaient poser librement des questions aux intervenants et échanger leurs expériences.

Notre *Conférence parlementaire régionale sur les dix ans du Partenariat pour la démocratie : résultats et défis*, planifiée pour le 11 juin 2020, a dû être reportée en raison de la crise du COVID-19.

Nous espérons pouvoir poursuivre la coopération avec le Parlement du Maroc, afin de répondre à tous ses besoins d'appui de l'Assemblée dans un nouveau cadre d'un futur projet de coopération.